

## REGLEMENT FINANCIER (1/2)



### Année scolaire 2026/2027

Les tarifs sont établis chaque année par le Conseil d'Administration de l'OGEC Luzy Dufeillant pour la totalité de l'année scolaire, puis répartis uniformément sur 10 mois. Le règlement se fait par prélèvement, les 10 de chaque mois à partir du mois d'octobre, pour toute autre demande, veuillez contacter la comptabilité.

### CONTRIBUTION FAMILIALE OBLIGATOIRE

La contribution familiale comprend notamment les dépenses liées au patrimoine immobilier de l'établissement, les cotisations aux structures et services de l'Enseignement Catholique, les frais d'assurance scolaire, les dépenses liées à la spécificité et au caractère propre de l'établissement.

		Tarif/mois/enfant			
	Forfait au choix <u>Merci de cocher ci-dessous</u>	TPS 1 <sup>er</sup> enfant *	TPS/Maternelle et Élémentaire	Collège	Réductions sur la contribution
<input type="radio"/>	A - Forfait normal	108 € (91€ pour la ½ journée)	72 € (55€ pour la ½ journée)	80 €	15% de remise pour le 2 <sup>ème</sup> enfant 30% de remise pour le 3 <sup>ème</sup> enfant 50% de remise pour le 4 <sup>ème</sup> enfant
<input type="radio"/>	B - Forfait « soutien »		80€	90€	
<input type="radio"/>	C - Forfait « bienfaiteur »		100€	110€	

\* Tarif facturé pour les familles inscrivant leur 1<sup>er</sup> enfant au sein de l'Institution. Un forfait de 36€/mois sera déduit des factures de l'année suivante seulement si l'enfant est réinscrit en petite section de maternelle.

Les catégories B « soutien » et C « bienfaiteur » sont des catégories volontaires pour les familles qui souhaitent soutenir davantage financièrement l'établissement dans ses projets futurs.

### FRAIS SUPPLÉMENTAIRES FACTURÉS

- Maternelle/Elémentaire/Collège : Cotisations obligatoires (UDOGEC, DDEC, UGSEL...) : **50 €/année**
- Maternelle/Elémentaire : Projet d'école (spectacles, interventions, sorties pédagogiques...) : **60 €/année**
- Elémentaire/Collège : Cahiers de travaux dirigés ou fichiers d'apprentissage : **variable** (refacturé aux familles en décembre)

Location facultative d'un casier (pour le collège uniquement) : **2 €/mois**

## REGLEMENT FINANCIER (2/2)

### RESTAURATION

Le prix du repas inclut le coût des denrées, mais aussi les frais de personnel d'encadrement, les fluides, l'entretien et l'amortissement du matériel et des locaux. La cantine de septembre est à régler par chèque avant le 10 du mois (même pour les familles en prélèvement)

	Maternelle et élémentaire	Collège	Informations
Demi-pension 4 jours	81 €	83 €	<b>L'engagement est à l'année. Seules les demandes de modification formulées 15 jours avant la fin du trimestre pourront être prises en compte pour le trimestre suivant.</b>
Demi-pension 3 jours	61 €	62,50 €	
Demi-pension 2 jours	41 €	42.00 €	
Demi-pension 1 jour	21 €	21,50 €	
Repas occasionnels	6,50 €	6,50 €	Les tickets sont à prendre en comptabilité par carnet de 5 tickets.

### LES CONTRIBUTIONS A L'INSCRIPTION

**Inscription (nouvelle famille) : 1 chèque de 130€ par famille (encaissé en mai)** dont 50 euros de frais d'inscription, 40 euros de frais administratifs pour l'année et 40 euros d'arrhes déduits de la première facture.

**Réinscription et inscription (famille scolarisant déjà des enfants à l'Institution) : 1 chèque de 110€ par famille (encaissé en mai)** dont 30 euros de frais d'inscription, 40 euros de frais administratifs pour l'année et 40 euros d'arrhes déduits de la première facture.

### ECHELONNAGE DES FACTURES

La facturation est établie en octobre, décembre et mars :

- La 1<sup>ère</sup> début octobre représentant les mois de septembre/octobre/novembre/décembre soit 4/10<sup>ème</sup> de la facture annuelle.
- La 2<sup>ème</sup> fin décembre représentant les mois de janvier/février/mars soit 3/10<sup>ème</sup> de la facture annuelle.
- La 3<sup>ème</sup> fin mars représentant les mois d'avril/mai/juin soit 3/10<sup>ème</sup> de la facture annuelle.

### RAPPEL DES CHEQUES A DONNER POUR L'INSCRIPTION

- 1 chèque de 130€ pour les frais d'inscription
- 1 chèque pour la cantine du mois de septembre (**même pour les familles en prélèvement**)
- 1 chèque de 60€ pour le projet d'école (uniquement pour les élèves de primaire et maternelle)

Signatures obligatoires des responsables légaux précédées de la mention « Lu et approuvé »	
Le responsable légal 1 :	Le responsable légal 2 :